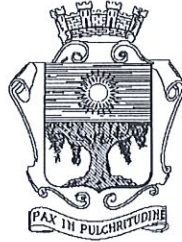


AR Prefecture

006-210600110-20231114-141123_10-DE
Reçu le 16/11/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 : ARCHIVES COMMUNALES – PASSATION D'UN CONTRAT DON
D'ARCHIVES DE FEU MONSIEUR JEAN-JACQUES VEZZANI

Séance Publique Ordinaire du 14 NOVEMBRE 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, Mme Martine OLLIVIER M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Michel CECCONI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, M. Patryk OCHOCINSKI à Mme Charlotte MARC, Monsieur Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 7 novembre 2023

AR Prefecture006-210600110-20231114-141123_10-DE
Reçu le 16/11/2023VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**X – ARCHIVES COMMUNALES – PASSATION D’UN CONTRAT DON D’ARCHIVES DE FEU MONSIEUR JEAN-JACQUES VEZZANI**

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le code civil,
Vu le projet de contrat ci-annexé,

Considérant que le service « Archives » de la commune est autorisé par la loi à collecter des fonds d’archives d’origine privée lorsqu’ils présentent un intérêt pour l’histoire de la commune (Code du Patrimoine, livre II, Code général de la Propriété des Personnes Publiques, article L.2112-1).

Considérant qu’ils deviennent alors inaliénables et imprescriptibles, conformément aux dispositions de l’article L3111-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques.

Considérant que Marilyn VEZZANI, fille de feu Jean-Jacques VEZZANI, ancien architecte et ancien conseiller municipal de la Ville, possède un fonds d’archives produites par ce dernier et qu’elle souhaite en faire don à la commune.

Considérant que Madame Marilyn VEZZANI, donatrice, certifie être l’unique propriétaire des documents objets du don, ainsi que des droits qui y sont attachés.

Considérant que les documents concernés sont les suivants :

Numéro de dossier	Description sommaire	Dates extrêmes
1	Construction de la résidence Villa Borghese : plans, correspondance, états des honoraires, copies de pièces comptables, copie du permis de construire, notice descriptive.	1972-1973
2	Planification d’aménagement de Beaulieu-sur-Mer : plans des quartiers de Beaulieu, plan d’urbanisme directeur, copie du règlement d’urbanisme, relevé topographique des terrains du Bristol.	1955-1971
3	Construction de la résidence Isola Bella : correspondance, plans, procès-verbaux d’assemblée générale du syndic.	1971-1988
4	Résidence Isola Bella : appels de fonds, procès-verbaux d’assemblée générale des copropriétaires, copies de pièces comptables de la SARL Immobilière du Monastère.	1997-2011
5	Résidence Isola Bella : dossiers clients.	1970-1973
6	Résidence Isola Bella, Le Comté de Nice : plaquettes de présentation, plans.	1959-1970

AR Prefecture006-210600110-20231114-141123_10-DE
Reçu le 16/11/2023

7	Résidence Stella Maris : plans, demande de permis de construire.	1970-1973
8	Villa Les Bambous, villa Borghese : correspondance, demande de permis de construire, plans.	1972-1973
9	Résidence Isola Bella : plans, correspondance, procès-verbaux d'assemblée générale.	1970-2001
10	Résidence Stella Maris : plans, correspondance, comptes rendus de réunion de chantier.	1969-1973
11	Résidence Etoile Vega, Résidence San Marino, Stella Maris : plans, correspondance.	1972-1979

Considérant que ces archives ont un intérêt patrimonial pour la commune.

Considérant que la donatrice fait don de ces documents, sans apporter aucune restriction ni condition à leur consultation et qu'elle autorise la consultation de ces derniers dans le cadre de la législation sur les archives qui protège le secret de la vie privée.

Considérant qu'il convient de formaliser ce don par la conclusion d'un contrat de don d'archives privées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ACCEPTE le don des documents énumérés ci-dessus de feu Monsieur Jean-Jacques VEZZANI, architecte et ancien conseiller municipal de la Ville de Beaulieu-sur-Mer,
- DIT que l'ensemble de ces documents entreront dans les fonds des Archives municipales afin d'y être conservés, classés et ouverts à la consultation du public sans limitation de durée.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de don d'archives privées avec Madame Marilyn VEZZANI, fille de feu Jean-Jacques VEZZANI,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20231114-141123_10-DE
Reçu le 16/11/2023

